

FICHE DE POSTE 2019-192352

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Intitulé du poste : (H/F)
Chef(fe) du département des disciplines vocales

Catégorie statutaire / Corps :
Attachés - A
Rifseep groupe 2:

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Éducation et formation tout au long de la vie**

Emploi(s) Type : EDU06B

Localisation administrative et géographique / Affectation :
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
209 avenue Jean-Jaurès
75019 Paris
rattachement : ministère de la culture

Missions et activités principales :

Le poste de chef du département des disciplines vocales est situé au sein du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris.

Etablissement public d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la culture, le Conservatoire accueille une population de près de 1 300 élèves, près de 400 professeurs de musique et de danse et 170 agents administratifs et techniques.

Dans le cadre de sa mission de formation supérieure, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse Paris organise plus de 300 manifestations publiques par an, permettant à une majorité de ses élèves de faire l'apprentissage de la scène (concerts, ballets, spectacles lyriques), encadrés notamment par de grands artistes professionnels invités.

Le département des disciplines vocales (l'un des huit départements musicaux regroupés au sein de la direction des études musicales au Conservatoire) a pour mission d'assurer un enseignement spécialisé du chant, de l'accompagnement vocal et de la direction de chant. Il/Elle a également la charge de disciplines complémentaires (analyse et culture musicale (chanteurs), piano (chanteurs), formation musicale et lecture à vue (chanteurs), diction lyrique allemande, diction lyrique italienne, diction lyrique anglaise, diction lyrique russe, travail la scène, travail spécifique au chant, répertoire baroque, études de rôles, ensembles vocaux « A », ensembles vocaux « B », art dramatique, musique de chambre (chanteurs), récital Lied et mélodie, répertoire allemand, diction lyrique française, technique Alexander) . Il/Elle accueille plus de 70 élèves en cycles supérieurs et assure l'encadrement pédagogique de plus de 60 enseignants.

Le chef du département est chargé de veiller au bon déroulement des cursus et d'assurer la direction et l'animation d'une équipe administrative et pédagogique. Il/Elle est aussi associé.e aux projets transversaux de l'établissement

1/ Il/elle veille au bon déroulement des cursus.

A ce titre le/la chef.fe de département :

- met en œuvre les cursus figurant dans le règlement des études de l'établissement. Il/Elle vérifie la faisabilité des contenus dans le cadre des budgets ou des volumes horaires d'enseignement disponibles. Il/Elle propose au directeur, en lien avec le directeur des études musicales, les créations ou modifications de cursus qu'Il/Elle estime opportunes.
- veille au suivi des élèves, en liaison avec les enseignants en ce qui concerne le niveau de l'orientation, et avec les chargés de scolarité en ce qui concerne la vie scolaire, notamment l'assiduité.
- assure également l'évaluation des élèves stagiaires et valide les projets d'échanges ou de stages présentés par les étudiants.
- assure le suivi artistique et pédagogique des productions relevant de son département définies par le

Missi

directeur, en liaison avec le service production et apprentissage de la scène qui assure le suivi technique et le contrôle d'assiduité.

- propose un programme de master-classes complémentaire des formations dispensées par les enseignants du conservatoire.
- veille au bon déroulement des épreuves des concours d'entrée et des examens de contrôles et de fin d'études en liaison avec le service des affaires scolaires et le service intérieur.
- propose au directeur la nomination des jurys et la commande des sujets d'examens.

2/ Il/ elle anime et encadre une équipe administrative et pédagogique.

A ce titre le/la chef.fe de département :

- anime la vie pédagogique du département, notamment par le moyen de réunions de coordination de l'équipe pédagogique. Il/Elle facilite la cohérence entre les approches particulières des enseignants et le projet pédagogique de l'établissement. Il/Elle développe les actions conjointes avec la direction des études chorégraphiques et les autres départements de l'établissement.
- participe à la gestion du personnel enseignant.

A ce titre, s'agissant des professeurs, il/elle siège dans les commissions de recrutement ; Il/ Elle propose au directeur les noms des professeurs associés et, en concertation avec les professeurs concernés, le nom des assistants et des accompagnateurs dont Il/Elle souhaite le recrutement. Il/elle propose au directeur une répartition des services entre les enseignants, en liaison avec le service des ressources humaines et du dialogue social.

- vérifie le respect des règles d'assiduité et de déontologie propres au corps enseignant. Il/ Elle émet un avis préalable sur les demandes d'autorisations annuelles de cumul présentées par les enseignants de son département. Il/Elle assure, pour les corps concernés, la notation des agents fonctionnaires.
- assure l'encadrement et l'animation de l'équipe administrative composée d'une secrétaire et d'un chargé(e) de scolarité : veille à la bonne organisation et au bon fonctionnement du département ; veille à l'information des agents en organisant régulièrement des réunions de service ; accompagne les agents dans leur évolution professionnelle et procède à l'entretien professionnel annuel.
- exerce l'autorité hiérarchique sur les chargés de scolarités et les autres personnels administratifs de son département. Il/Elle assure leur évaluation.
- suit le budget liée aux intervenants ponctuels, jury et master classes en lien avec le service des ressources humaines et du dialogue social (bureau des personnels enseignants) et transmet à ce dernier les éléments permettant de mettre en œuvre la rémunération des intervenants.

3/ Il/elle participe aux projets transversaux de l'établissement.

A ce titre il/elle :

- siège au collège des chefs de département, présidé par le directeur. Il/Elle répond au directeur des études musicales pour toutes questions relatives aux cursus, aux stages et académies d'orchestre, aux master-classes, aux programmes de recherche et aux partenariats pédagogiques avec les universités.
- siège aux réunions de coordination et au comité de programmation. Il/Elle est convié.e, pour les sujets qui le concernent, au conseil pédagogique, aux réunions thématiques, au conseil de discipline, au comité des bourses et aux comités d'attribution des aides privées.
- propose aux services transversaux compétents les mesures ou moyens qu'Il/Elle estime nécessaire au bon déroulement des cours ou de la scolarité.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences techniques :

Connaissance de l'enseignement supérieur de la musique, du paysage et des réseaux culturels et éducatifs (niveau expert).

Avoir des compétences en matière d'animation d'équipe (niveau expert).

Savoir-faire

Organiser la mise en œuvre des cursus et des formations (anticipation, suivi, évaluation)

Aptitude à l'encadrement et à l'animation d'équipes ;
Capacités d'initiative et de proposition ;
Sens de la synthèse et de l'organisation.

Savoir-être (compétences comportementales)

Avoir le sens des relations humaines (niveau expert).
Sens du travail en équipe (niveau expert).

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques : Il/elle est placé(e) sous l'autorité du directeur du Conservatoire

Liaisons fonctionnelles : L'ensemble des départements, services, professeurs et élèves

« Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement. »

Perspectives d'évolution :

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Profil du candidat recherché (le cas échéant)

Qui contacter ?

Pour tout renseignement contacter Monsieur Frédéric Sallet, chef du service des ressources humaines et du dialogue social : fsallet@cnsmdp.fr

Les candidatures devront être adressées à Monsieur le directeur du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, uniquement par e-mail à l'adresse suivante : recrutement@cnsmdp.fr accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum-vitae détaillé

- **une copie de votre dossier de candidature** (lettre de motivation et CV), visé par votre hiérarchie, par courrier à la sous-direction des métiers et des carrières 182 rue Saint Honoré, 75033 Paris cedex 1). Dans toute correspondance à la sous-direction des métiers et des carrières la mention de son corps (adjoint administratif, technicien des services culturels, ...) ou de son recrutement en qualité de contractuel, **est obligatoire.**

Date de mise à jour de la fiche de poste : avril 2019

Les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement